

CLDR – 24 mai 2016

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : 24 membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Anne Klein, Stany Noël

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, agente administrative en charge de l'ODR

Ordre du jour

1. Introduction par le nouveau président Patrick Gillard
2. Approbation du PV de la dernière réunion
3. Topo de la procédure « développement rural » (cheminement du PCDR et rôles futurs de la CLDR)
4. Information sur les amendements aux 4 fiches du lot 1
5. Choix du projet à introduire en 1^{ère} convention
6. Exercice Développement durable sur ce projet de 1^{ère} convention
7. Suites et divers

1. Mot d'introduction de P. Gillard

P Gillard remercie le Bourgmestre de l'honneur qui lui est fait de présider la CLDR. Il remercie également tous les acteurs concernés, dont les membres CLDR pour leur implication dans ce lieu de débat citoyen, cet espace de co-construction de projets dans l'intérêt de la collectivité, visant l'amélioration de la qualité de vie au sein de Manhay, verte commune de la haute Ardenne.

2. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé sans remarques.

3. Processus « développement rural » : PCDR-CLDR

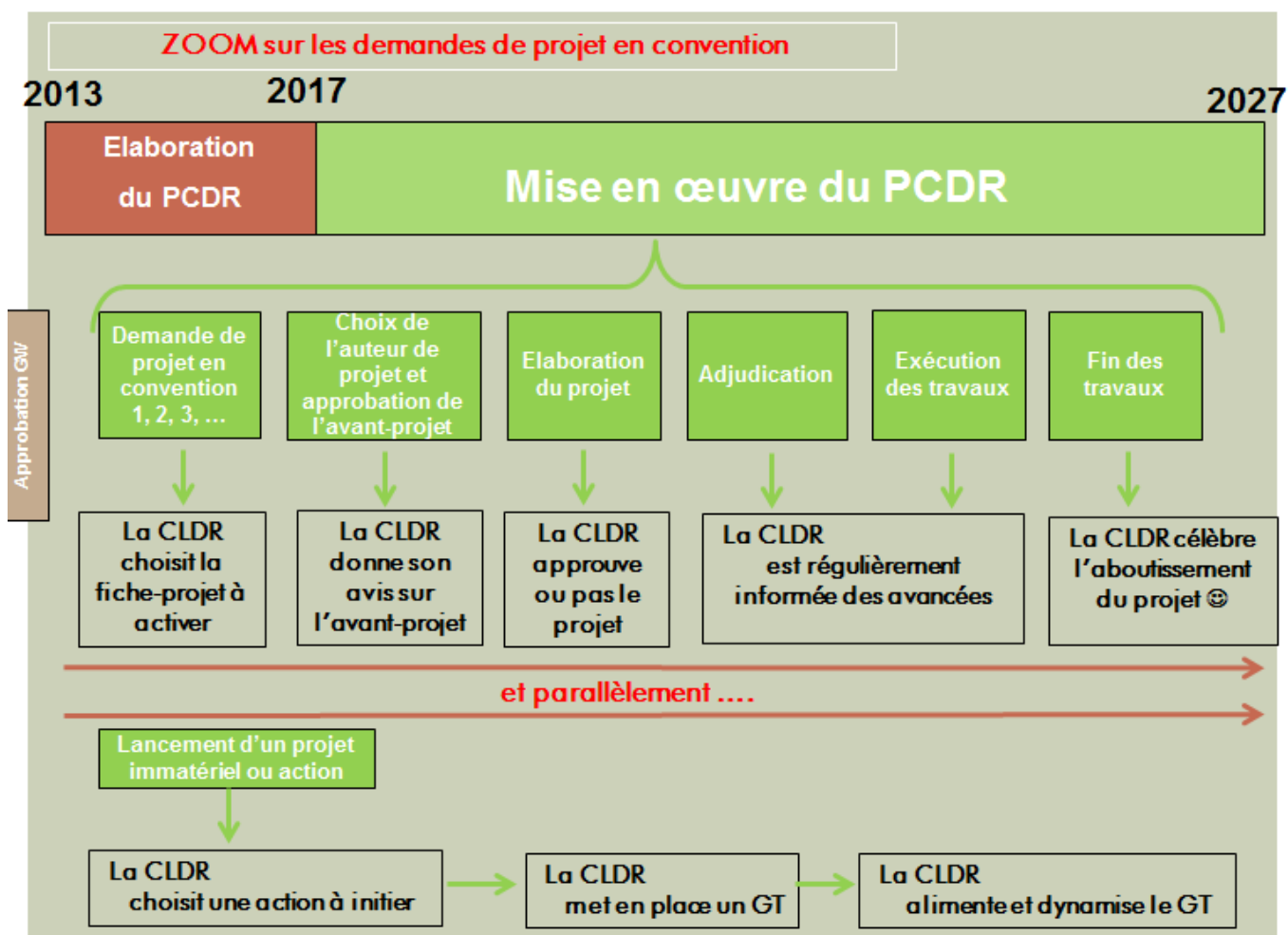
Alors que l'élaboration du PCDR touche à sa fin, des membres ont souhaité connaître la suite de la procédure et le rôle futur de la CLDR. A. Klein et S. Noël retracent brièvement le chemin parcouru (diagnostic partagé/stratégie/projets) et expliquent :

- d'une part, la suite de la procédure jusqu'à l'approbation du PCDR par la CLDR, puis par le Conseil communal, avant son adoption par le Gouvernement Wallon (après présentation devant la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, qui lui, rend un avis), l'objectif étant d'aboutir à ce stade fin 2016 ;
- d'autre part, le rôle et les missions que la CLDR va remplir dans la phase de mise en œuvre du PCDR (2017-2027, si celui-ci obtient la validité maximale de 10 ans). Il s'agit : a) d'assurer le suivi des projets en conventions (proposés par la CLDR), en donnant son avis sur l'avant-projet ; b) d'activer (via des GT) des actions et autres

projets du PCDR non subventionnés via le DR et c) plus globalement, de veiller à la cohérence des actions et projets réalisés par rapport aux objectifs de développement et à la stratégie globale du PCDR.

En d'autres termes, la CLDR reste totalement impliquée et, sans elle, il n'y a pas mise en œuvre possible du PCDR.

En résumé, sur une ligne du temps :



4. Amendements aux 4 fiches du Lot 1

A la réunion précédente, V. Laborey avait présenté les 4 fiches-projets « matériels » du Lot 1 ; certaines remarques avaient été formulées. Les fiches adaptées sont à nouveau soumises pour validation par la CLDR.

- **logement intergénérationnels à Manhay**: l'implantation des bâtiments a été modifiée, pour permettre une construction ultérieure sur le site. La question des coûts (jugés importants) est à nouveau soulevée. Les montants sont ceux en vigueur pour de tels projets; on rappelle également qu'il y aura des recettes (loyers).

- **itinéraires cyclables/voies lentes** : les tracés proposés reprennent l'ensemble des desideratas formulés, ce qui explique les montants élevés; la priorité, c'est l'axe Nord-Sud passant par Manhay (qui suit, là où c'est encore possible, l'ancien tracé du Vicinal) ; des liaisons « latérales » viennent s'y greffer et des liaisons inter-villages complètent le tout. Pour certaines (Vx Chavanne-Malempré), le dénivelé est jugé trop important. Plus globalement, le souhait est de pouvoir inscrire ces itinéraires cyclables dans un réseau plus vaste, notamment en faisant la liaison entre le Ravel de l'Ourthe (à l'ouest) et ceux de l'est de la Belgique (jonction à Trois-Ponts ou Vielsalm) : sur carte, cela semble simple, mais les dénivelés (notamment franchissement de la vallée de la Lienne) semblent fort importants.

- **carrefour Manhay** : le dossier a été présenté à la Cellule provinciale de Sécurité routière ; parmi les différentes options envisagées, c'est la formule combinant « feux intelligents » et dévoiement de voirie avec effet de porte (sur l'axe Werbomont-Baraque de Fraiture) et plantations (permettant de passer d'un simple carrefour à un espace public) qui a été retenue. En principe, le dossier doit être adjugé par le MET/SPW DGO1 pour octobre 2017. Si l'avancement du PCDR le permet, la partie « Espace public-trottoirs-plantations » pourrait encore être introduite en convention développement rural (si non, ce sera sur fonds propres communaux). L'aménagement intègre également le projet de réseau de chaleur (pose de gaines). Demande de prévoir également un effet de porte côté Grand-Menil.

- **Maison rurale avec espaces polyvalents destinée aux associations et aux Vieux Métiers à Vaux Chavanne** : reformulation de l'intitulé de la fiche-projet proposée par E. Gabriel (SPW/Direction DR). L'accent a été mis sur la multifonctionnalité du bâtiment et la possibilité d'une reconversion ultérieure, tout en lui donnant un cachet plus « traditionnel ».

5. Choix du 1^{er} projet présenté en convention

Suite aux remarques formulées, l'ordre de priorité est maintenu : le projet de logements intergénérationnels sera bien celui présenté en 1^{ère} convention; si le timing le permet, la partie de l'aménagement du carrefour de Manhay non prise en charge par le MET/DGO1 sera si possible ajoutée.

6. Exercice « développement durable » sur ce 1^{er} projet présenté en convention

L'élaboration du PCDR a veillé à intégrer les principes et notions du Développement durable (dimension environnementale, sociale et économique) dans la partie « Stratégie ». Il convient encore de s'assurer que les projets eux-mêmes répondent aux mêmes critères. Pour ce faire, il est proposé d'examiner le projet en priorité 1 (Logements intergénérationnels à Manhay) au travers d'une grille (voir annexe) passant au crible les 3 dimensions (économique, social et environnemental) du développement durable, ainsi que la question de la gouvernance. Pour ce faire, les membres sont répartis en 4 sous-groupes de 6 personnes et disposent d'1/2 h pour remplir la grille en répondant aux questions posées. En additionnant les réponses, on vérifie si c'est OK et le cas échéant, on voit ce qui peut/doit être amélioré.

Résultats :

➤ Dimension Sociale : sur 7 questions, 3 réponses sont positives ; 2 sont négatives, 2 sans objet :

Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la santé :	oui, proximité du CPAS, de la maison médicale, des commerces et des moyens de transport pour se rendre vers les hôpitaux
2. la sécurité :	sans objet
3. l'éducation et la formation :	sans objet
4. la solidarité sociale, spatiale et temporelle :	oui, intégralement
5. l'offre et l'accessibilité des services :	oui, tout à fait
6. la culture et la vie associative locale :	non
7. les politiques de l'enfance et de la jeunesse :	non
Autres :	être attentif à l'accès au logement d'un point de vue financier (critères d'accès et de durée)

- Dimension environnementale : sur 8 questions, 4 réponses positives ; 2 réponses négatives et 1 sans objet
Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la gestion de l'énergie :	oui à condition de prévoir un raccordement au réseau de chaleur et l'installation de panneaux solaires.
2. la gestion de l'eau :	non car pas de traitement de l'eau de pluie, de station d'épuration ou de système de lagunage prévus
3. la gestion du sol, de l'espace, de l'aménagement du territoire :	oui mais attention au parking
4. la gestion de l'air, les pollutions atmosphériques :	oui si raccordé au réseau de chaleur
5. la biodiversité, la préservation des ressources naturelles :	sans objet, rien n'est prévu, prévoir le plus de verdure possible
6. la mobilité :	oui, mais prévoir un local de stockage des vélos ainsi que la planification de covoiturage
7. le cadre de vie :	non car rien n'est défini pour le moment
8. la consommation durable :	non, prévoir un local de gestion et de tri de déchets commun
Autres :	

- Dimension économique : sur 7 questions, 6 réponses positives (avec réserves/conditions pour 3) et 1 sans objet
Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la prise en compte de l'impact sur les finances publiques :	oui, le loyer peut compenser l'investissement à long terme pour la commune mais pas pour la Région Wallonne.
2. la bonne gouvernance économique :	sans objet
3. la prise en compte de normes et chartes de qualité :	oui, prendre en compte des entreprises locales pour déposer des devis par postes séparés.
4. le développement économique local durable :	oui, possibilité de maintien de l'activité économique locale
5. le développement d'un modèle durable de consommation :	oui, via un cahier des charges adapté pour énergies vertes, sans compromis (géothermie, photovoltaïque, ...)
6. la relocalisation de l'économie :	oui, les gens restent dans la commune pour dépenser leur argent.
7. la prise en compte des potentialités d'évolution :	oui, ce projet pourrait évoluer pour favoriser les contacts entre générations : crèche, café du village, jeux de cartes, ...
Autres :	

- Dimension gouvernance : sur 6 questions, 5 réponses positives et 1 sans objet (la 3)
Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la participation :	oui, mettre en place un groupe de travail avec l'auteur de projet (construction d'un ROI, ...)
2. la cohérence :	oui, projet à taille humaine, bon ratio entre le terrain nu et le bâti
3. le principe de précaution et la prévention :	sans objet
4. l'information, la sensibilisation et la formation :	oui
5. la mise en réseau :	oui, s'appuyer sur des exemples extérieurs, impliquer d'autres services : livraison de produits, transports, soins.
6. la planification, le suivi et l'évaluation :	oui, c'est prévu
Autres :	

Globalement, le projet répond bien aux critères du développement durable, certains points pouvant encore être améliorés.

Ce type d'exercice se fera au fur et à mesure de l'activation de chacun des projets (qu'ils soient subventionnés via le DR ou non).

7. Suites et divers

A) Le budget participatif est sur les rails : l'appel à projet est sur le point d'être lancé. Pour rappel, il permet de financer de petits aménagements de lieux ou de locaux de rencontre, repris dans le Programme communal de développement Rural. Seuls les membres de la CLDR sont autorisés à rentrer un dossier. Les projets seront examinés par un jury, qui attribuera le budget disponible en fonction des critères définis dans le règlement. Le montant du budget : 2 X 15.000 € pour l'année 2016 à répartir sur au minimum 1 et maximum 3 projets (pour chaque tranche de 15.000€)

Calendrier : les formulaires de réponses à l'appel à projets sont à renvoyer **pour le 01 septembre 2016** à l'Administration communale, à Stéphanie Hoheiser

B) Sécurité routière : les visites sur place des experts (Police, IBSR et Département Mobilité de la RW), définies sur base des dossiers établis par les membres, auront lieu les 7 et 15 mai (2 x 5 localités). La FRW assurera le secrétariat et le retour auprès de la CLDR.

La séance est clôturée à 22 h 40.

Annexe : Liste de présences

Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	E	Mr Stéphane WILKIN	E
Mr Pierre HUBIN	P	Mr Pascal DAULNE	P
Mr Geoffrey HUET	A	Mlle Alexiane DEMOITIE	A
Mr Marc GENERET	E		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	A	Mme Anne BERNARD	E
Mme Sylvie BURTON	E	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	A
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	D	Mme BERNIER Manon	P
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	A
Mr Barthélémy DEMOITIE	A	Mme MUHLEN Nancy	E
Mme Marie-Caroline DETROZ	P	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Anne FAGNANT	P
Mme Josiane FONCK	E	Mme Anne GILLARD	E
Mr Patrick GILLARD	P	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	P
Mme Martine GROGNARD	E	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	E	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	E
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	E	Mr Maxime LESENFANTS	A
Mr Michel LESENFANTS	P	Mr Alain LIBAR	P
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Edith PIRET	P
Mr Joseph PIERRET	P	Mr Marc POTTIER	A
Mme Annette PIROTTE	A	Mr José TASSIGNY	P
Mr Marc QUETIN	A	Mr Fabrice PETIT	P
Mr Laurent REYNDERS	E	Mr Philippe WUIDAR	A
Mr Vincent SEPULT	A	Mme Maggy VAN LERBERGHE	P

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire